

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/03/21-16	Ressources humaines : approbation des ratios promus/promouvables
Date et heure de la séance	21 mars 2024- 18h30
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	15 mars 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	24
Nombre de pouvoirs	6
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE (<i>arrivé à 18h43</i>)
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant Yves Magne)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge VIALLEMONTTEIL	Olivier ROCHE
Luc MACE-MALaurIE	Christian VERT
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Elisabeth BALADUC	Jean Jacques VAISSIER
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
Stéphanie SERIEIX	Andrée BROUSSE

Absents :

Jacques BRESSON

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/03/21-16

Ressources humaines : approbation des ratios promus/promouvables

Le Président rappelle que le Conseil communautaire en date du 19 mars 2019 avait porté l'ensemble des ratios à 100 % mais que du fait de nouveaux cadres d'emplois dans la collectivité, il est nécessaire de fixer un nouveau ratio d'avancement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les ratios promus/promouvables tels que présentés ci-dessous :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratios (% ou fraction)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^e classe	100%
Rédacteur principal de 2 ^e classe	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Attaché principal	Attaché hors classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	100%
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Technicien	Technicien principal de 2 ^e classe	100%
Technicien principal de 2 ^e classe	Technicien principal de 1 ^{re} classe	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100%
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{re} classe	100%
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	100%
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe	100%
Attaché de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	100%
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	100%
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe	100%
Animateur	Animateur principal de 2 ^e classe	100%
Animateur principal de 2 ^e classe	Animateur principal de 1 ^{re} classe	100%
Opérateur des APS qualifié	Opérateur des APS principal	100%
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^e classe	100%
Educateur des APS principal de 2 ^e classe	Educateur des APS principal de 1 ^{re} classe	100%
Conseiller des APS	Conseiller des APS principal	100%
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100%
Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	100%

- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Dugeac, le 21 mars 2024,

Au registre sont les signatures

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER